



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 58



## Langues, Littératures, Cultures & Civilisations

Université Paul-Valéry Montpellier 3  
Université Montpellier 2 - Sciences et techniques - UM2

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3  
novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section  
des formations et diplômes

*Au nom du comité d'experts,*

- Dominique Macaire

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



## Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Dominique MACAIRE, Université de Lorraine

Experts :

M. Yann CALBERAC, Université de Reims Champagne-Ardennes

M. Jean-Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Michel PETIT



Date de l'évaluation : 2013-2014

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Langues, Littératures, Cultures et Civilisations* (ED 58) est portée par l'Université Paul Valéry-Montpellier 3, en cours de coaccréditation avec l'Université Montpellier 2 et en association avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM). L'Institut Protestant de Théologie (IPT) est également partenaire de cette ED 58 et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes (ESBA) est appelée à s'y associer.

L'ED 58 est l'une des deux écoles doctorales en sciences humaines et sociales (SHS) de l'Université Paul Valéry-Montpellier 3. Le périmètre thématique de cette ED est pluridisciplinaire. Il est plutôt centré sur les humanités (SHS 5 ; SHS5\_1 ; SHS5\_2 ; SHS5\_3 ; SHS5\_4 ; SHS\_6 ; SHS6\_1 ; SHS6\_2 ; SHS\_4 ; SHS4\_1 ; SHS4\_3), l'ED 60 regroupant principalement les sciences sociales.

L'ED 58 rassemble douze unités de recherche (UR), soit dix équipes d'accueil (EA) et deux unités mixtes de recherche (UMR). En 2012-2013, le nombre de doctorants inscrits était de 484 pour 124 encadrants titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR). Selon les chiffres présentés lors de la visite, l'ED 58 affichait 52 thèses soutenues en 2012 et 54 en 2013, pour une durée moyenne des thèses de 5,12 ans en 2013.

L'Université met à disposition de l'ED 58 un service d'appui administratif commun avec l'ED 60 (*Territoires, temps, société et développement*), et affiche ainsi sa volonté de mutualisation. Ce service est composé de cinq agents dont quatre titulaires et un agent contractuel. L'Université met également à disposition des locaux situés dans le centre ville de Montpellier, sur le site Saint-Charles où sont regroupés le service administratif, la salle de soutenance des thèses ainsi que les espaces dédiés à la formation des doctorants.

La visite du comité intervient au moment où le paysage scientifique du Languedoc-Roussillon connaît d'importantes évolutions. En particulier, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Sud de France laisse place à la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon.

L'évaluation de l'ED 58 s'inscrit dans le cadre d'une demande de renouvellement, avec toutefois une légère modification de son périmètre. Les chercheurs du Centre d'étude et de recherche en sciences de l'information, de la communication et de la documentation (CERIC) et du laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (CERIC-LERASS) se sont associés aux économistes de l'établissement de Montpellier Recherche Management (MMR) et l'axe Organisation et ressources humaines (ORHA).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

### Fonctionnement et adossement scientifique

La direction de l'ED 58 s'appuie sur un conseil conforme à l'arrêté du 7 août 2006, constitué de quatre collèges. Le conseil de l'ED se réunit régulièrement (sept à huit fois par an) et prend des décisions sur divers aspects de la vie de l'ED. La diffusion des comptes-rendus est effectuée par messagerie et mise en ligne sur le site de l'ED. Les doctorants se déclarent informés.

L'ED est adossée à onze unités de recherche (deux UMR et neuf EA) dans un périmètre pluridisciplinaire incluant divers champs du domaine des SHS. Seule la place actuelle de l'égyptologie au sein de l'ED 60 pourrait être discutée entre les deux ED, ainsi qu'avec l'établissement. S'appuyant en effet en très grande partie sur des textes, cette UR pourrait mieux trouver sa place dans l'ED 58. L'attractivité et la spécificité des UR sont fortes, et elles attirent des doctorants d'autres régions et pays. Les UR contribuent toutes à la vie de l'ED 58. La grande diversité de thématiques de recherche d'UR bien classées (70 % ont été classées A ou A+ lors de la dernière évaluation) n'a pas pour autant pour effet d'isoler les UR dans leurs spécificités.

Pour ce qui est du fonctionnement de l'ED 58, les UR adossées à l'ED sont très investies dans la vie scientifique de l'ED. Lors de la visite, plusieurs directeurs d'UR s'accordent à souligner la forte implication des UR, notamment pour l'organisation « à tour de rôle » des séminaires scientifiques. Les responsables des UR comme de l'ED insistent sur la



dimension scientifique disciplinaire du travail accompli, gage de qualité selon eux, comme dans le cas de la nomination de responsables de doctorats (dans les diplômes). Lors de la visite, il s'est avéré que la dimension disciplinaire prime et oriente le fonctionnement de l'ED.

Les UR ne contribuent pas au fléchage des contrats doctoraux, mais sont présentes aux sélections des contrats en juin-juillet de chaque année. La sélection s'effectue après expertise, interne uniquement (deux voire trois expertises), puis audition des candidats et attribution des contrats en conseil de l'ED ou en commission. Les UR sont largement à l'initiative des décisions et procédures doctorales, comme les choix des sujets de thèse, actuellement du ressort exclusif et revendiqué des UR, le fléchage des contrats doctoraux, ou l'identification des doctorants en difficulté. Le pilotage de la politique scientifique de l'ED se révèle ainsi restreint au niveau même de l'ED ; dans la configuration actuelle, il relève plutôt des UR. La diversité des champs disciplinaires contribue sans doute à expliquer ce mode de pilotage de l'ED 58. La création d'un bureau de l'ED permettrait de déplacer certaines décisions vers une instance intermédiaire. On pourrait suggérer de renforcer le pilotage du projet scientifique par l'ED 58 elle-même pour conforter l'encadrement scientifique présenté par sa direction comme point fort de l'ED 58, par exemple en ce qui concerne le choix des sujets et le suivi des thèses. Il conviendrait en particulier de rééquilibrer le pilotage au niveau de l'ED au regard des prérogatives actuelles des UR.

La direction a fourni un travail important pour doter l'ED 58 d'une identité forte, affirmée par les doctorants eux-mêmes, et fort appréciée. Par sa réactivité et sa compétence, le personnel s'attire la sympathie sur le site Saint-Charles. L'établissement a mutualisé les moyens mis à la disposition des ED 58 et 60, notamment les personnels de soutien administratif (quatre titulaires et un agent comptable) et les locaux sur un site de centre-ville. Pour les doctorants, ce site unique et bien identifié contribue à leur qualité de vie et de travail. Par voie de conséquence, l'ED 58 affiche une forte identité. La visite confirme que l'installation sur le site Saint-Charles (depuis deux ans au moment de la visite) a amplement favorisé les interactions entre l'ED 58 et les UR qui lui sont adossées. La localisation des deux ED 58 et 60 sur un site commun au centre-ville, décidée par l'Université Montpellier 3, est une réussite.

La consultation des sites Web des deux ED 58 et 60 offre une page commune avant le fléchage vers chacune d'elles ; la page de l'ED 58 comporte peu d'informations. Les doctorants considèrent néanmoins que le site web de l'ED est aisément accessible et contient les éléments d'information utiles au déroulement de leur parcours doctoral ou post-doctoral (aides, financements post-doc., etc.). Avec la migration des formations prévue dans le dispositif ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé), le site pourrait saisir l'occasion de migrer vers ADUM et gagner en visibilité, l'outil ADUM permettant non seulement de rendre plus lisible l'offre de formation mais également de gérer la communication au sein de l'ED.

Les procédures (charte des thèses, dépôt et archivage électronique des thèses, etc.) sont mutualisées avec l'ED 60. Les deux ED se trouvent depuis peu (janvier 2013) intégrées au sein d'un Collège doctoral (CD) Sud de France qui regroupe toutes les ED des universités de Montpellier et de Perpignan. Ce Collège a vocation à devenir le Collège doctoral du Languedoc-Roussillon. Sa mise en place est déjà effective, avec notamment une plaquette de présentation du CD regroupant les missions et chiffres clés des ED. Pourtant nécessaires, son renforcement et sa pérennisation administrative (Collège administré par une directrice [personnel émérite] et un personnel administratif à temps partiel (seulement 10 heures par semaine) et l'articulation politique entre les ED et le CD n'ont pas été clairement mis en évidence lors de la visite. Si l'existence de leur ED est une réalité forte au quotidien pour les doctorants, les missions du CD le sont moins à leurs yeux et bon nombre d'entre-eux en ignorent même l'existence.

L'ED a engagé une ouverture à l'international très active et cohérente. Elle compte en 2013-2014 39 % de doctorants étrangers. L'accueil de ces doctorants au sein de l'université se manifeste sur le plan administratif par le bon suivi de leurs dossiers (en lien avec la Préfecture pour les titres de séjour). Une offre de formation spécifique leur est faite au travers de cours de français langue étrangère (FLE, 40 h). Enfin, des propositions d'actions culturelles (théâtre) leur permettent de rencontrer leurs collègues doctorants. Commun aux ED (50 % de temps), un ingénieur d'études a été recruté à l'automne 2013 pour gérer le dossier des cotutelles, des codirections internationales ainsi que du « Doctorat Label Européen », lancé en 2012-2013 et dont l'ED souhaite augmenter la visibilité (procédures spécifiques, extension du dispositif). Le suivi de l'insertion des docteurs à 3 mois (taux de réponse très satisfaisant de 95,9 %) montre que 26,3 % sont en poste à l'étranger. Le nombre des cotutelles a très nettement augmenté depuis quelques années (39 en 2011 et 63 en 2013). De plus, l'ED accorde à ses doctorants des aides à la mobilité en progression régulière avec 17 500 € consacrés en 2012. L'ED insiste sur le cofinancement (avec les UR ou d'autres sources de financement). Le projet de l'ED cible des politiques d'échanges internationaux, comme les échanges Erasmus Mundus Averroès déjà engagés.

Enfin, les priorités, notamment pour ce qui concerne le renforcement des financements de thèses (recherche de contrats doctoraux financés, financements externes, cofinancements, etc.) et de suivi de l'après-thèse (organisation d'un forum pour l'emploi 2013) ont été engagées et sont cohérentes. L'ED a pris la mesure des besoins en termes de financements. La recherche d'aides régionales à la mobilité par exemple sera l'occasion d'un travail durant le contrat à



venir. Les aides proposées sont par ailleurs satisfaisantes aux dires des doctorants. Le projet ouvre en outre des pistes pour des rapprochements entre ED (par exemple, au niveau d'écoles doctorales internationales), ce qui devrait renforcer la visibilité de l'ED 58.

Globalement, le fonctionnement et l'adossement scientifique de l'ED 58 présentent donc de nombreux aspects satisfaisants.

### Encadrement et formation

En 2012-2013, le nombre de doctorants inscrits est de 484. Les inscriptions en première année ont baissé pour s'établir à 110 en 2012-2013 (contre 126 en 2010-2012), comme c'est du reste le cas sur le plan national en SHS d'après les données du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Cette inflexion est également à corréliser avec le plafond de 8 doctorants encadrés par HDR mis en place par le Conseil scientifique (CS) de l'Université Montpellier 3 depuis 2012 (et étendu à 10 si l'encadrant dirige des thèses en cotutelle).

L'ED compte 124 encadrants titulaires de l'HDR (125 HDR en 2012-2013 et 128 en 2011-2012), un nombre qui se stabilise, après une baisse au début du contrat qui s'explique par des départs en retraite qui n'ont pas été systématiquement remplacés. Le nombre moyen de doctorants par HDR est de 3,9 en 2012-2013 et 2013-2014. En légère augmentation depuis 2009-2010 (3,5), ce chiffre est néanmoins tout à fait satisfaisant pour les disciplines constitutives de l'ED, et devrait se stabiliser au cours du contrat. Si le nombre maximum constaté de doctorants pour un HDR s'élève encore à 10 en 2012-2013 (période à laquelle le coefficient affecté pour les cotutelles étaient encore 0,5 et non 1), il est cependant en baisse régulière depuis 2009-2010, où il était de 16. L'effort consenti est notable. L'ED annonce qu'il sera poursuivi en relation avec une politique d'établissement claire qui impose désormais un maximum de huit doctorants par encadrant (depuis 2012).

L'ED 58 affiche 52 thèses soutenues en 2012 et 54 en 2013, selon les chiffres fournis lors de la visite. Ces données sont stables. La durée moyenne des thèses au sein de l'ED 58 fléchit régulièrement depuis 2009-2010 et se monte à 5,12 ans en 2013 contre 5,87 ans en 2009-2010 au début du contrat (chiffres du document 2013), avec des variations selon les années. L'ED poursuit ainsi une démarche de réduction de la durée des thèses. Le taux d'abandon est important mais en baisse (50 abandons en 2012-2013 contre 118 en 2009-2010, 89 en 2010-2011 et 100 en 2011-2012). S'y ajoutent 40 changements d'université depuis 2009.

L'encadrement est de qualité et s'ancre dans une démarche de proximité pour les usagers. Les documents sont aisément accessibles sur le site, les personnels à l'écoute, la direction énergique et l'entraide doctorants régulière. Le suivi des doctorants est mis en place directement au sein des laboratoires plus que par l'ED. La procédure est efficace en ce qui concerne le nombre de doctorants inscrits en 5<sup>ème</sup> année et plus. Ce nombre a en effet diminué de façon notable, puisqu'il est passé de 32 en 2010-2011 à 16 en 2012-2013, soit une diminution de 50 %. Les laboratoires assurent un suivi scientifique ainsi qu'un suivi des publications des doctorants, qui doit du reste être renforcé dans le prochain contrat par la mise en place d'un site Web des publications, alimenté par chaque chercheur et permettant une lisibilité de la production. L'ED pourrait s'arroger le suivi de la thèse dans ses évolutions, ses difficultés et ses contraintes, tel que les rapports d'étape peuvent le faire, adossés à une formation à l'autoévaluation de sa progression. Ainsi, dans le même objectif que celui mentionné précédemment de renforcer le pilotage de l'ED par elle-même et non d'en laisser la prérogative aux laboratoires, on pourrait par exemple encourager la constitution d'un comité de suivi de thèse (CST), nommé par le directeur de l'ED (une instance différente du comité de thèse actuel), sans attendre la réinscription en cinquième année, comme c'est le cas actuellement. L'ED pourrait faire rédiger chaque année par les doctorants un (court) rapport d'étape, le faire certes valider par les directeurs de recherche et/ou les UR mais également *in fine* par le directeur de l'ED, qui donnerait alors l'autorisation de réinscription. Elle pourrait encore mettre en place des tuteurs de thèse dans les cas problématiques, pour agir sur les abandons de thèse.

Les chiffres présentés lors de la visite font état d'un taux de financement des thèses encore insuffisant : en 2013-2014, sur 484 doctorants, 208 doctorants sont salariés et 206 doctorants sont sans financement. Le nombre de doctorants financés pour la thèse représente environ 15 % du total avec 70 doctorants financés, notamment : 39 bénéficiaires d'un contrat doctoral (nombre en hausse) ; 17 financements pour doctorants étrangers et 3 bourses de gouvernements étrangers ; 2 CIFRE et 3 contrats de recherche. On note l'existence de 2 « contrats ENS », qui attestent du rayonnement national des UR de l'ED 58, compensant un peu le fait que la Région Languedoc-Roussillon ne finance pas de thèses en SHS. La situation économique régionale n'est sans doute pas propice mais il conviendrait de rester vigilant à ne pas léser les SHS, si des « contrats région » existent encore pour d'autres ED, notamment en sciences exactes. Une politique engagée de l'établissement avec une action du Collège doctoral lorsqu'il sera tout à fait opérationnel, pourrait enrayer une situation actuellement plutôt défavorable. Il serait en tout cas judicieux de vérifier plus avant les revenus des futurs doctorants avant leur inscription, même si le règlement intérieur de l'ED ne stipule aucun seuil de financement minimal, et de s'assurer qu'ils disposeront de moyens suffisants pour assurer le bon déroulement de leur thèse. La direction de



L'ED 58, consciente des difficultés financières auxquelles sont confrontés les doctorants, a indiqué dans son projet et lors de la visite souhaiter mener une politique plus active de recherche de financements, notamment avec des contrats CIFRE et du mécénat de doctorat. En dépit d'une réunion organisée annuellement pour informer les étudiants de master des possibilités offertes par les contrats CIFRE en collaboration avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), les résultats se font attendre. On pourrait engager un effort vis-à-vis des bourses des gouvernements étrangers, étant donné la volonté de lisibilité internationale de l'ED 58.

Une aide forfaitaire à la soutenance de 400 € permet de financer les déplacements de membres du jury. Étant donné le grand nombre de thèses non financées, l'ED pourrait contribuer par une aide à l'impression de la thèse, à condition que sa dotation budgétaire soit adaptée.

L'ED 58 mène une politique de formation très active en présentiel. S'y ajoute depuis 2013 la possibilité d'un enseignement à distance (EAD) en première année de doctorat (D1) sur la plateforme Moodle 2, notamment dans les cas d'isolement géographique. Ce dispositif sera étendu progressivement aux deuxième (D2) et troisième années (D3) et enrichi d'une bibliothèque virtuelle, de *podcasts* des journées de rentrée, etc. Ce chapitre de la politique de formation est très satisfaisant, les doctorants étant impliqués et consultés. Les efforts consentis durant le contrat sont notables. Chaque doctorant construit son parcours de formation tout au long des trois années de thèse (en accord avec son directeur de thèse) et doit valider 100 à 120 crédits « formation », ce qui correspond à environ 100 heures de formation, pour être autorisé à soutenir sa thèse (des dispenses ou des équivalences sont accordées dans des cas spécifiques). Il y a une certaine confusion dans les propos entre heures de formation et crédits formation, notamment parmi les doctorants. Les doctorants se disent en revanche bien informés des possibilités et offres de formation et trouvent le catalogue diversifié et les choix souples (ils peuvent également se former à l'extérieur sur demande et sont alors cofinancés par l'UR et l'ED). Ils soulignent la préparation à l'insertion professionnelle.

Outre la journée d'accueil des doctorants et les séminaires (organisés par les UR ou par l'ED), les formations s'articulent autour de deux axes. Le premier axe consiste en un tronc commun de trois séminaires interdisciplinaires obligatoires chaque année (qui permet d'enrichir la culture générale des doctorants) : une formation à la recherche bibliographique en D1 et une formation à l'établissement de documents longs en D2, le tout pour 40 crédits formation. Le second axe comporte une offre optionnelle très large de type « catalogue » valant pour 20 crédits formation. C'est là que l'on trouve la formation à et par la recherche, la méthodologie ou l'aide à l'insertion professionnelle. Les formations proposées sont variées et doivent s'enrichir au fil du temps par des mutualisations diverses, l'ED 58 et l'ED 60 travaillant déjà ensemble pour un certain nombre de propositions. Un réel effort a déjà été consenti en ce sens au cours du contrat. La direction a indiqué que l'ED allait prochainement s'inscrire dans le dispositif ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé) qui permet d'avoir un accès plus aisé à l'éventail de formations transversales à toutes les ED, et qui permet également une évaluation à l'issue des formations suivies. Depuis l'année 2013-2014, un accord a été signé avec l'ESPÉ-Languedoc-Roussillon (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) *via* le collège doctoral pour engager la formation professionnelle des doctorants contractuels avec charge d'enseignement. Le « nouveau chapitre de thèse » a été mis en place et cinq doctorants financés ces dernières années. Cependant, cette formation est perçue comme onéreuse et pas entièrement satisfaisante par l'ED comme par ses doctorants, tout en suscitant des commentaires positifs de ceux qui l'ont expérimentée, ce qui vaut également pour les *Doctoriales*.

L'investissement des doctorants dans le fonctionnement de l'ED 58 est clairement identifiable, à travers notamment la journée de rentrée (« Journée d'accueil »), où ils définissent des thématiques pour le séminaire de 2<sup>ème</sup> année et pour le colloque annuel de 3<sup>ème</sup> année qu'ils organisent eux-mêmes avec le directeur de l'ED. Les doctorants rencontrés au cours de la visite ont souligné l'importance et l'intérêt de cette activité dans leur parcours de formation à la vie scientifique. Leur colloque attire 80 % de personnes (doctorants) extérieures selon les chiffres communiqués lors de la visite, ce qui renforce la lisibilité de l'ED. En plus des subventions levées par les doctorants auprès des unités de recherche, de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) ou d'organismes locaux, l'ED vient en appui financier pour l'organisation du colloque.

Les formations proposées sont évaluées en fin d'année au moyen d'un questionnaire anonyme en ligne. Le taux de satisfaction annoncé est de 60 %. L'offre de formation s'adapte en fonction des suggestions et des enquêtes de satisfaction. Enfin, l'ED propose une aide à l'autoévaluation des doctorants. Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) offre un accompagnement individualisé sur trois ans (« Portefeuille d'expériences et de compétences »), sous la forme d'un guide d'autoévaluation des compétences professionnelles à compléter par le doctorant (guide de l'ABG-Intelli'agence®).

### Suivi et Insertion

Le suivi est mutualisé : il est assuré par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) et par le Service des Études et des Ecoles Doctorales (SEED), commun aux deux ED 58 et 60. Les deux modalités d'évaluation ne reposent pas sur les



mêmes données et peuvent difficilement être croisées, tout en présentant parfois des doublons. Elle sont lourdes pour les services du SEED. Ces enquêtes ne sont pas corrélées entre elles par l'ED ensuite. Les chiffres restent bruts et les données s'avèrent peu exploitées par le conseil de l'ED. Si le taux de réponse à l'enquête est de 68 % pour la dernière mouture, l'analyse des données ne semble pas avoir d'impact suffisant sur la politique de l'ED, comme par exemple sur le choix de sujets de thèses pertinents ou sur la diffusion d'informations sur les possibilités d'emploi lors de la journée d'accueil.

Si les données sur l'insertion des docteurs paraissent assez satisfaisantes (77 à 86 % des docteurs sont en activité 30 mois après leur diplomation mais le pourcentage des docteurs sans emploi est encore élevé), l'ED et les services en charge du recueil des données n'ont pas mis en place de dispositif permettant de recueillir des informations détaillées concernant, par exemple, les secteurs d'emploi concernés, les types d'emploi, etc. Un questionnaire de suivi d'insertion (3 ans après la soutenance de la thèse) montre un taux de réponse assez élevé qui oscille entre 68 % et 78 %. Lors de la dernière enquête, la majorité des doctorants ayant répondu sont insérés dans le secteur public (9 sur 31) ou dans l'enseignement supérieur et la recherche (9 sur 31), avec un fléchissement de ce dernier domaine lors de la dernière enquête (18 sur 37 lors de l'enquête précédente). Parmi les lauréats, 51 à 59 % ont demandé à être qualifiés aux fonctions de maître de conférences avec un succès de 80 à 90 %. Il faut noter que le BAIP a mis en place, en lien avec les deux ED 58 et 60, un dispositif original de suivi d'insertion durant l'année qui suit l'obtention du doctorat, sous forme d'ateliers d'aide à l'insertion professionnelle visant à valoriser les compétences transversales acquises.

Une réflexion devra être menée par la direction de l'ED pour préciser et optimiser le recueil de données détaillées en matière d'insertion des docteurs, et mieux prendre en compte ces informations dans la politique menée par l'ED, notamment en matière de formations, de choix de thématiques de recherche, etc. La direction en est consciente et a amorcé la réflexion dans le projet de l'ED.

- Appréciation globale :

L'ED 58 est une école doctorale dynamique qui a bien pris en compte la précédente évaluation et apporté un nombre satisfaisant d'améliorations avec l'aide de l'établissement par le biais de la mutualisation des locaux, des procédures et des formations notamment. Les doctorants ont ainsi la conscience d'appartenir à une communauté dont l'identité est marquée et de se construire de réelles compétences de docteur.

La politique scientifique est explicite, bien que ses modalités soient axées sur un pilotage par les UR plutôt que par la direction de l'ED. Ainsi, la répartition des rôles entre les UR et l'ED d'une part et la mise en place de procédures spécifiques à l'ED d'autre part gagneraient à être explicitées et mieux tranchées pour un fonctionnement plus conforme aux textes. La politique spécifique de l'ED est encore en construction, elle ne doit pas être la somme des UR, ce dont la direction a conscience.

Durant le contrat, un effort important a été réalisé tout particulièrement au niveau de la formation des doctorants, y compris en termes de rationalisation et de mutualisation des formations au sein du Collège doctoral naissant. L'effort entrepris se traduit par une diminution de la durée moyenne des thèses et du taux d'abandon, qui peuvent tous deux encore être améliorés. L'ED mène également une politique active d'ouverture à l'international qui a conduit à une augmentation appréciable du nombre de doctorants étrangers et de cotutelles ou codirections internationales.

En revanche, il conviendra, à l'avenir, d'optimiser le taux de thèses financées ou cofinancées, encore trop faible.

Une politique d'aide à l'insertion professionnelle des docteurs a été mise en place par l'ED mais les données recueillies sur l'insertion restent brutes et mériteraient une étude d'impact plus poussée. Il conviendrait d'analyser ces données avec le conseil de l'ED 58 afin d'améliorer le fonctionnement et la politique de l'ED en matière d'accès à l'emploi, ce qui s'avère important au regard de la situation économique régionale et des projets internationaux affichés par l'ED.

- Points forts :

- Le fort investissement des doctorants dans leur formation et leur ED.
- La politique de formation dynamique en présentiel comme à distance.
- L'ouverture active à l'international.

- Points faibles :

- Les prérogatives trop importantes des UR au regard de la politique scientifique de l'ED ainsi que les liens un peu flous entre le collège doctoral et l'ED.
- Le taux de financement insuffisant des thèses.





- Le manque d'analyse des données du suivi de l'insertion sur la politique de l'ED.

## Recommandations pour l'établissement

En ce qui concerne la gouvernance interne de l'ED 58, il serait désormais nécessaire d'en rééquilibrer le pilotage, en renforçant notamment la part de la direction par rapport à celle des UR, par exemple dans le suivi des thèses. L'ED devrait en tirer profit.

Compte tenu de la situation économique difficile de la Région Languedoc-Roussillon, qui rend plus délicate l'insertion des docteurs dans le privé, l'ED pourrait réfléchir aux moyens de mieux valoriser les compétences acquises par les docteurs au cours de leur thèse et de renforcer sa politique de financement de thèses en SHS.



# Observations de l'établissement



ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel: 04 67 14 20 00 – Fax: 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

Montpellier, le 19 juin 2014

**Présidence**

Anne Fraïsse, Présidente

AF/MG

[presidence@univ-montp3.fr](mailto:presidence@univ-montp3.fr)

Tel : 04 67 14 20 49

Fax : 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

**La présidente**

A

Mesdames et Messieurs les membres de l'AERES

Objet : réponse au rapport d'évaluation de l'ED 58

Mesdames et Messieurs les membres de l'AERES,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'ED 58, suite à la visite du comité de l'AERES, le 25 mars 2014. Nous remercions les experts pour l'ensemble des commentaires constructifs et positifs qu'ils ont formulés concernant entre autres l'identité de l'ED 58, la qualité de l'adossement scientifique, le fort investissement des enseignants-chercheurs et des doctorants dans la formation à la recherche par la recherche, la politique de formation dynamique en présentiel et à distance, l'attractivité de l'ED, l'accent mis sur l'aide à l'insertion professionnelle (avant et après diplomation), l'ouverture active à l'international et, plus globalement, la reconnaissance des actions engagées et des résultats obtenus durant le présent contrat (réduction de la durée moyenne de la thèse, chute du nombre d'abandons, etc.).

Nous avons également été sensibles aux nombreuses appréciations très positives formulées par les doctorants au cours de la visite et relevées par le comité, telles leur connaissance de l'ED, la réactivité et les compétences des personnels, la qualité des informations et des actions de préparation à l'insertion professionnelle mises en place conjointement par l'ED et le BAIP.

Nous sommes reconnaissants au comité d'avoir indiqué certaines pistes de nature à améliorer le fonctionnement de l'ED, parmi lesquelles : les mesures de suivi des thèses, la recherche de financements des doctorats en France et à l'étranger (même si le taux de financement des doctorats de l'ED 58 est supérieur à la moyenne nationale en SHS), la consolidation de l'ouverture à l'international, l'amélioration du suivi de l'insertion, l'évolution du site des ED. La plupart de ces points figurent dans le projet de l'ED tel qu'il a été transmis au comité avant la visite, et nous souhaitons poursuivre nos actions dans ces domaines (certaines mesures ayant déjà été mises en œuvre, comme c'est le cas pour le passage à l'ADUM).

Pour ce qui concerne l'équilibre entre UR et ED, nous accueillons diverses recommandations : le suivi des thèses et la prévention des abandons gagneraient en effet à plus clairement relever de la direction de l'ED, à l'instar du dispositif des comités de thèse mis en place dès 2010.

En matière de suivi de l'insertion, l'analyse des données fera l'objet d'une information sur les possibilités d'emploi lors de la journée d'accueil, ainsi que cela avait été annoncé au cours de la visite du 25 mars. A ce propos, pour ce qui concerne le dispositif CIFRE, nous menons une politique active d'information comprenant la visite annuelle de la Chef du Service CIFRE de l'ANRT, ainsi que le mentionne le rapport. Cette information est complétée par un double accompagnement individualisé des doctorants qui est effectué par le Conseiller en Insertion Professionnelle du BAIP et par la responsable de la Valorisation de la recherche de la DRED.

De plus, le plan d'actions joint à notre Convention de partenariat avec l'APEC prévoit expressément son soutien actif et ses conseils. Toutefois, les démarches de nos doctorants auprès des entreprises ne sont pas aisées, cela étant sans doute dû en partie à la situation économique régionale (situation notée à un autre titre par le Comité, à la page 7 du rapport).

Toujours au sujet du suivi de l'insertion, le SEED et l'OVE, à la suite de l'expérience de cette campagne d'évaluation, ont pris plusieurs mesures visant à mutualiser le travail de collecte d'information à court terme. Concernant le taux de réponse au questionnaire de l'OVE, il s'agit d'une variable récurrente dans toutes enquêtes qui, pour l'ED 58, est accentuée par le niveau élevé d'étudiants de nationalité étrangère. A moyen terme, le projet Alumni porté par l'IDEFI devrait nous être d'une aide précieuse pour garder le lien avec les anciens étudiants et améliorer ainsi les taux de réponse.

Les remarques relatives aux données disponibles dans les enquêtes pour décrire les emplois occupés (« absence d'information détaillée ») mériteraient d'être argumentées : les répertoires des métiers mis en ligne sur le site de l'OVE reprennent dans le détail les secteurs d'emplois, types d'emploi, désignation de l'emploi, etc. Nous nous intéresserons donc aux données manquantes (du point de vue de l'évaluateur) afin de les intégrer dans les prochaines enquêtes. Notons que la remarque concernant l'« absence d'information détaillée » vise peut-être les résultats de l'enquête fournie par le SEED. Dans ce cas, nous souhaitons préciser que nous nous sommes bornés à renseigner le tableau fourni dans le dossier officiel de l'AERES, et que les informations communiquées sont celles requises par l'agence d'évaluation.

Au chapitre de la diffusion d'information (journée d'accueil) et de la prise en compte des résultats de l'insertion dans la politique de l'ED, deux remarques s'imposent. Pour l'instant la mise en ligne des résultats est systématique, avec une présentation orale en conseil d'ED et, à l'avenir, à destination des candidats. Nous veillerons à faire évoluer les supports de communication, mais nous tenons à souligner que l'exploitation des résultats du suivi d'insertion est d'ores et déjà une réalité dans l'ED 58, qui a conduit à l'ouverture d'une formation aux carrières administratives de la fonction publique (IGE-IGR) en 2013-14. D'autre part, les résultats d'enquête impactent rarement les stratégies mises en place et relatives à l'offre de formation. Pour ce qui concerne les ED, il semble délicat de subordonner le choix des sujets de thèse à un résultat d'insertion même si, dans certains cas, le doctorant doit être informé du « risque » encouru en cas de choix de sujet difficilement.

Nous souhaitons enfin rappeler que le taux d'insertion à 30 mois tel qu'il est avéré par le questionnaire de suivi renseigné par le SEED (taux de réponse de 95,9% pour les trois dernières promotions) dépasse les 98%.

Nous vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de l'AERES, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'ED 58



Jeab-Michel GANTEAU

La présidente de l'université  
Paul Valéry-Montpellier 3



Anne Fraïsse